

**Motion (urgente) de MM. Alain Marquet et Roman Juon: «Laissons le carnaval mener parade en 2001».**

(retirée par ses auteurs lors de la séance  
du 16 janvier 2001)

*MOTION*

Considérant:

- la demande formulée par l'Association du carnaval de Genève auprès du Département de justice et police et des transports;
- l'implantation progressive du carnaval dans la vie et l'animation culturelles genevoises;
- l'habitude du Service du domaine public d'accorder les compléments d'autorisation nécessaires lors des précédentes éditions du carnaval;
- l'aspect festif, original et populaire de cette manifestation;
- l'utilité et l'intérêt d'assurer sa pérennité;
- les échéances concernant l'organisation d'une telle manifestation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de tout mettre en œuvre rapidement pour que l'Association du carnaval de Genève obtienne les autorisations nécessaires à la tenue de la manifestation, si besoin est, en intervenant auprès des services concernés et du Département de justice et police et des transports.